



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Un programme de législature sous le double signe de la continuité et des responsabilités**

---

**Décliné en neuf fiches thématiques, le programme de législature 2021-2024 du Conseil communal de Val-de-Travers dresse un large panorama des enjeux à relever au cours des années à venir. Lesquels doivent l'être en visant une amélioration de la situation financière et une transition énergétique réussie.**

Les législatures passent, les objectifs restent et s'affinent : le programme qu'entend porter le Conseil communal d'ici 2024 s'inscrit dans la ligne des précédents. La stabilité de l'Exécutif n'y est pas étrangère, tout comme la continuité des enjeux. Ceux-ci ont été réunis en neuf fiches thématiques, toutes d'égale importance, qui résument la diversité des problématiques à traiter à l'échelon local, mais aussi des opportunités à saisir :

- Habitat et aménagement
- Ecole
- Accueil extrafamilial
- Cadre naturel
- Sécurité et bien-être
- Implication citoyenne et domiciliation
- Emploi et économie
- Énergie
- Tourisme

L'ensemble de ces fiches reposent sur deux piliers transversaux que sont l'optimisation financière et la durabilité et se déclinent en de nombreux projets.

Depuis quelques années, Val-de-Travers traverse une situation difficile, que le contexte pandémique a encore fragilisée. L'enjeu sera de retrouver des comptes équilibrés, sans contraindre trop

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Un programme de législature sous le double  
signe de la continuité et des responsabilités**

---

fortement pour autant la capacité à investir pour maintenir et développer les infrastructures.

Le réchauffement climatique compte, quant à lui, son lot d'incertitudes. En lien avec le « plan climat » cantonal, notre Commune doit s'engager fortement en faveur d'un modèle de société plus respectueux de la terre.

Les qualités naturelles de Val-de-Travers sont une force ; elles demandent aussi à être préservées et mises en avant pour améliorer l'attractivité de notre région.

Val-de-Travers, le 17 juin 2021

LE CONSEIL COMMUNAL



COMMUNE DE  
**VAL-DE-TRAVERS**

LE VAL-DE-TRAVERS  
*qualités naturelles*